

LES STATUTS ASSOCIATIFS EN PRATIQUE

SE POSER LES BONNES QUESTIONS, CONNAÎTRE LES BONNES PRATIQUES

Dans une association, les statuts et le règlement intérieur ne doivent pas être vus comme une fin en soi : ils sont un outil au service du projet. Pour apporter toute son utilité, cet outil ne doit pas alourdir les procédures, il doit au contraire faciliter la prise de décision, en clarifiant les responsabilités de chacun et en adaptant le fonctionnement des instances aux spécificités de la structure.

Plutôt que de reprendre des modèles souvent inadaptés, il faut donc se poser les bonnes questions pour définir les modalités les plus appropriées. La loi de 1901 donne à ce sujet une grande liberté de rédaction – liberté

plus relative pour les associations reconnues d'utilité publique et pour les associations d'Alsace Moselle.

Cette formation d'une journée, qui peut ou non être combinée avec la formation « Les responsabilités de l'administrateur – Champs de compétence et délégations » qui a lieu la veille, propose aux dirigeants associatifs des outils pratiques pour élaborer ou revisiter le fonctionnement juridique de leur structure.

OBJECTIFS

- Acquérir les outils et les bonnes pratiques pour une gouvernance au service du projet associatif
- Comprendre comment adapter les statuts à la taille et au fonctionnement de l'association
- Identifier les points de vigilance dans les statuts et le règlement intérieur

CONTENU

Loi de 1901 : les statuts sont un contrat passé entre les adhérents

- S'emparer de la liberté contractuelle pour être créatif
- Adapter les statuts à la taille et au fonctionnement de l'association
- Distinction entre statuts et règlement intérieur
- Cas particuliers : les associations et fondations reconnues d'utilité publique, les associations d'Alsace Moselle

Les instances associatives

- Assemblée générale, conseil d'administration, bureau, président
- Élection, composition, représentation des usagers et des salariés
- Répartition des attributions entre les instances
- Fonctionnement des instances : convocation, quorum, majorité
- Rôle des commissions et comités

Autres points de vigilance

- Objet de l'association
- Éthique et transparence
- Remboursements de frais



20 septembre 2019



Paris



316 €
par personne



1 jour

01 53 98 95 03 – formation@fehpa.fr

Prérequis

Connaissances de base du secteur associatif

PUBLICS

- Présidents
- Administrateurs
- Directeurs généraux
- Directeurs

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- apport d'exemples pratiques tirés de l'expérience
- travail sur des cas pratiques
- échanges et mutualisation

INTERVENANTS

- Avocat spécialisé dans le secteur privé non lucratif